

IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE	
Forme juridique (A)	
Code Activité de la famille comptable (B)	
Code Activité Libre (C)	
IDENTIFICATION DE L'EDITEUR ET DU LOGICIEL COMPTABLE	
Nom de l'éditeur :	
Nom du logiciel comptable qui a produit la déclaration fiscale :	
Référence du logiciel comptable (numéros de version et de révision) :	
PERIODE	
Date de début exercice N format 102 : JJMMAAAA	
Date de fin exercice N format 102 : JJMMAAAA	
Date d'arrêté provisoire format 102 : JJMMAAAA	
MONNAIE	
Monnaie	
Situation au regard de la TVA (E) :	
(1) Recettes exonérées en totalité de TVA (2) Recettes en franchise de TVA en totalité (3) Recettes soumises en totalité à TVA (4) Recettes soumises partiellement à TVA	
Si (4) : Coefficient de déduction (en %)	
DECLARATION RECTIFICATIVE	
Tableaux fiscaux uniquement (D) : 1 OUI - 2 NON (D)	
ADHERENT SANS CONSEIL	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHERENTE	
Je soussigné(e),	
ATTESTATION	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.	

(A) Table des formes juridiques : le contenu de la table est décrit dans le volume 3Z.

(B) Le code activité de la famille comptable (NAFU) est sur 6 caractères. Il est fortement préconisé lors de l'envoi vers des OGA membres de la famille comptable. La table des codes NAFU est téléchargeable sur le site EDIFICAS.

(C) Le code activité doit être présent sur la demande du destinataire.

(D) La mention Déclaration rectificative ne porte que sur les tableaux fiscaux (y compris les annexes libres) à partir du moment où une information au moins de ces tableaux fiscaux a été modifiée. Il s'agit donc d'indiquer seulement qu'il s'agit d'une transmission contenant ou non la rectification de la déclaration fiscale.

(E) Dans les situations (1) et (2), les tableaux de rapprochements TVA ne sont pas à transmettre.

Je soussigné(e),

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL DE COMPTABILITE

Numéro SIRET

Déclare que la comptabilité de :

IDENTIFICATION DU DECLARANT

Numéro SIRET

Code NAF

Ref. obligation fiscale

Tél

Profession :

IDENTIFICATION DU CENTRE DE GESTION / ORGANISME MIXTE DE GESTION.

Numéro

est tenue (1) ou surveillée (2) et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité. (A)

atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale

La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit :

Le (B) Nom du signataire

A

(A) saisir 1 pour tenue ou 2 pour surveillée

(B) le nom du signataire doit être le nom de l'expert-comptable et non pas le nom du cabinet ou de l'émetteur récupérés à partir des entêtes.

Personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet

Nom :

Prénom :

Qualité :

Mail :

Libellés	Format/type réponses	Réponse
L'adresse personnelle de l'adhérent est-elle identique à son adresse professionnelle ?	1 - OUI 2 - NON 3 - NON APPLICABLE	
Statut du conjoint dans l'entreprise	1 - collaborateur 2 - salarié 3 - associé 4 - ne travaille pas dans l'entreprise 5 - sans conjoint	
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération		
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise).		
Le fonds a-t-il été créé par l'adhérent ?	1 - OUI 2 - NON	
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ?	1 - OUI 2 - NON	
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et la présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration de charges financières ?	1 - OUI 2 - NON 3 - Non justifié après calcul du solde moyen annuel du compte de l'exploitant 4 - Non applicable	
Réduction d'impôt pour frais de tenue de comptabilité applicable.	1 - appliquée 2 - renonciation 3 - non applicable	
Si présence des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ?	1 - OUI et inférieur au plafond 2 - NON 3 - OUI et plafonnement	
Si l'adhérent a cessé son activité	Date de la cessation	
Motif de la cessation :	1 - vente 2 - vente avec départ en retraite 3 - départ en retraite sans reprise 4 - arrêt sans reprise 5 - transformation juridique 6 - reprise par le conjoint 7 - décès	
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE de source étrangère ?	1 - OUI 2 - NON	
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif du bilan ?	1 - OUI 2 - NON	
SI OUI : Désignation		Montant
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence. (sinistre, vol, extension, concurrence...)		
AUTRES DONNEES CHIFFREES DE L'EXERCICE		
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)		
Emprunts contractés		
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement)		
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas compatibilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042)		
- montant des cotisations TNS obligatoires		
- montant des cotisations TNS non obligatoires		

Néant :

**TRANSFERT DE CHARGES, DEDUCTIONS COMPTABLES, REINTEGRATIONS FISCALES
DES CHARGES MIXTES ET DEDUCTIONS FISCALES dont plus-values exonérées**

Libellés	Montant Total	Montant		
		Transfert de charge	neutralisé comptablement	réintégré fiscalement
CHARGES MIXTES				
Véhicules (carburant, assurances, entretien...)				
Habitation				
dont taxe foncière				
Autres dépenses liées à l'habitation				
PRELEVEMENTS EN NATURE				
Marchandises				
Matières premières				
Fournitures consommables et charges externes				
REMUNERATIONS				
Salaires				
dont indemnités journalières des salariés				
Charges sociales sur salaires				
Cotisations Sociales personnelles de l'exploitant				
Rémunération du conjoint				
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant				
Rémunération des associés non gérants				
IMPOTS ET TAXES				
CSG non déductible				
FRAIS FINANCIERS				
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme				
Intérêts sur crédits à court terme				
AUTRES				
Amendes				
Frais de tenue de compta et d'adhésion à un OGA (2/3 des dépenses dans la limite de 915 €)				
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme				
Divers :				
TVA REVERSEE SUR CHARGES MIXTES				
Déductions Fiscales				Montant Total
Plus-values				
Article de CGI permettant l'exonération				
- 151 septies				
- 151 septies A				
- 151 septies B				
- 238 quidecies				
- Autres :				
Plus-value court terme différée				
Plus-value nette à long terme imposée au taux de 12.8 %				
Autres déductions fiscales				

TVA sur les débits ou encaissements ? : 1:Débits - 2:Encaissements - 3:Mixte

Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ? 1 : OUI - 2 : NON.

Administration : F : C67 : E : NOR.										
N° Compte	Données comptables (*) (Produits - classe 70)	Total HT	Répartition chiffre d'affaires							
			Exo	Taux 1 (1)	Taux 2 (1)	Taux 3 (1)	Taux 4 (1)	Taux 5 (1)	Taux 6 (1)	Taux 7 (1)
Ligne Total CA supprimé en 01/2014. Au choix saisir le détail ci-dessus ou le total sur la première ligne.										
	Si TVA sur la marge, Marge HT (si TVA sur marge non comprise dans détail ci-dessus).									
Pdts - autres classes 7	Autres opérations (+ et -)									
	Acqu. intracommunautaires									
	Achats auto-liquidés									
	Corrections début d'ex.									
4181	+ Factures à établir									
4198	- Avoirs à établir									
4687	+ Produits à recevoir									
487	- Produits constatés d'av.									
	Si TVA sur Encaissements									
410 à 4164	+ Créances clients									
4191 4196 4197	- Avances clients									
	+ effets esc. non échus									
	Autres									
	Corrections fin d'exercice									
4181	- Factures à établir									
4198	+ Avoirs à établir									
4687	- Produits à recevoir									
487	+ Travaux facturés d'av.									
	Si TVA sur encaissements									
410 à 4164	- Créances clients									
4191 4196 4197	+ Avances clients									
	- effets esc. non échus									
	Autres									
	Autres corrections (2)									
654 - 6714	- Créances irrécouv.									
	+/- régularisation (N-1) en base									
	Base HT taxable									
	Base HT déclarée									
	Ecart en base (à justifier)									
	TVA à régulariser									
	Soldes des comptes de TVA à la clôture	Soldes	Exo	Taux 1	Taux 2	Taux 3	Taux 4	Taux 5	Taux 6	Taux 7
4457	TVA collectée									
4455	TVA à décaisser									
44567	Crédit de TVA									
445	TVA à régulariser									

Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :

Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant :

Mois de la déclaration :

Montant :

Renseignements généraux concernant le TVA

Montant des acquisitions d'immobilisation ouvrant droit à TVA récupérable

Code	Libellé	Montant

Libellés	Format / type réponses	Réponse.
Entreprise en difficultés ?	1 - OUI 2 - NON	
Si (1), compléter les informations ci-dessous :	Pérennité de l'entreprise, natures des difficultés à préciser : (chute de chiffres d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres modifs, etc...)	
Existe-t-il un projet de :	1 - cession d'entreprise 2 - transformation en société 3 - transmission 4 - cessation d'activité 5 - procédure collective	
Ouverture d'une procédure collective :	1 - Non 2 - Conciliation avec accord homologué 3 - sauvegarde 4 - redressement judiciaire 5 - liquidation judiciaire	
Analyse patrimoniale : les immeubles d'exploitations sont-ils détenus :	1 - en pleine propriété 2 - dans le patrimoine privé 3 - en location	